



L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	27/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	27/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	8
<b>Votants</b>	<b>11</b>

#### Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LÉBOUC, Mr Nicolas MARTINAIS, Mme Sylvie COUPE.

#### Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC.

**Absents :** Mr Christian LAN, Mr Patrick DEMARQUET

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°064-2026

### Etude de faisabilité de la Maison CLOSSAIS

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité faite par Destination Fougères concernant la Maison Clossais.

Il est proposé de créer une offre d'hébergement. Cette étude prévoit 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic du site, analyse du marché et définition du concept et scénarios d'aménagement
- Phase 2 : Etude de viabilité économique et gestion.

La proposition tarifaire s'élève à 4 375.00 € HT

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** l'étude de faisabilité faite par Destination Fougères concernant la Maison Clossais et d'imputer cette dépense à l'opération 142 « Aménagement de la propriété CLOSSAIS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le

Et publication le